

AFP, 21 juillet 2016

Etat d'urgence: le parlement adopte définitivement la prolongation de six mois

Paris, 21 juil. 2016 (AFP) -

Le Parlement a définitivement adopté jeudi le projet de loi prorogeant l'état d'urgence, décidé après l'attentat meurtrier de Nice, avec un vote conforme du Sénat sur le texte entériné à la mi-journée à l'Assemblée.

Le projet de loi prolonge de six mois l'état d'urgence, tout en l'assortissant de nouvelles mesures antiterroristes.

316 sénateurs, notamment de droite et PS, ont voté en faveur du compromis trouvé la veille avec des députés à l'occasion d'une commission mixte paritaire. 26 s'y sont opposés, en particulier les membres du groupe Communiste, républicain et citoyen.

Il s'agit de la quatrième prolongation de l'état d'urgence depuis les attentats du 13 novembre 2015 à Paris et Saint-Denis.

Le nouveau texte rétablit les perquisitions administratives, qui avaient été suspendues en mai. Il facilite la possibilité pour le préfet de fermer des lieux de culte où sont tenus des propos incitant à la haine et à la violence ou faisant l'apologie du terrorisme, ou d'interdire des cortèges ou rassemblements dont la sécurité ne pourrait être garantie.

Il autorise aussi les forces de l'ordre à effectuer des contrôles d'identité et à fouiller véhicules et bagages, sans réquisition du procureur.

Le record de durée totale (effectivement votée par le Parlement) est battu avec cette nouvelle prolongation, qui porte à 14 mois l'application prévisible de l'état d'urgence, en vigueur depuis les attentats du 13 novembre 2015.

Le précédent record remontait au début de la guerre d'Algérie en 1955: il avait été déclaré par la loi pour un an au total, mais levé au bout de huit mois. Suite au putsch des généraux, le général de Gaulle y avait certes ensuite recouru pour une durée de plus de deux ans, entre 1961 et 1963, mais sans passer par la case Parlement.

- "Aucune loi ne peut garantir un risque zéro" -